

**RESOLUTIONS DES ORGANISMES DE GESTION LINGUISTIQUE DE FRANCE,
SUISSE, QUEBEC ET COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE SUR LA
REDACTION TECHNIQUE**

Bruxelles, 24 et 25 décembre 1997

**Conseil supérieur de la langue française
et Délégation générale à la langue française (France)
Conseil de la langue française (Québec)
Conseil supérieur de la langue française
et Service de la langue française
(Communauté française de Belgique)
Délégation à la langue française (Suisse romande)**

1.

Avec la mondialisation des échanges et la diffusion des nouvelles technologies dans la société de l'information, les fonctions de lecture et d'écriture font partie des tâches d'un nombre croissant de travailleurs, quel que soit leur niveau d'occupation socioprofessionnelle : du devis au rapport d'incident, du mode d'emploi au plan de soins, de la définition d'une norme de qualité à la création d'hypertextes.

Ceci demande d'abord une bonne maîtrise de la langue maternelle. Mais, dans son milieu professionnel, l'individu doit aussi souvent maîtriser de nouvelles techniques de communication. La rédaction comme la traduction techniques débouchent ainsi sur ce que l'on pourrait nommer la communication technique.

Une nouvelle sémiologie de l'information se met donc en place. Dans ce contexte, les écrits et, de façon plus générale, les tâches de traitement de l'information, deviennent de plus en plus complexes et occupent de plus en plus de place dans la vie des travailleurs. Envisager les savoirs et savoir-faire nécessaires à la maîtrise de ces modes nouveaux de communication représente un réel enjeu économique et social. Enjeu particulièrement important pour le francophone : sa langue risque en effet d'être exclue de certains secteurs de la société qui se met en place.

Or, cette communication technique n'a jamais fait l'objet d'une politique publique, alors qu'il s'agit d'un secteur de pointe, créateur d'emploi. De son côté, l'entreprise n'a pas toujours perçu que la communication technique était porteuse d'une importante valeur ajoutée.

On observe dès lors un écart de plus en plus grand entre l'offre et le besoin de compétences : les besoins sociaux en termes de nombre d'individus devant utiliser la langue comme vecteur de l'information technique augmentent et sont de moins en moins satisfaisants. Tout se passe comme si, malgré ses efforts, le système scolaire n'arrivait pas à produire l'expertise requise en quantité et en qualité suffisantes.

Il s'ensuit bien souvent des dysfonctionnements de la communication. Les conséquences en sont variées mais toutes coûteuses : accidents occasionnés par la mauvaise rédaction d'un manuel d'utilisation, perte de productivité pour les entreprises, gaspillages, engorgement des services après-vente, mécontentement des consommateurs, poursuites en justice, etc.

2.

Dans le cadre du Séminaire international sur la rédaction technique en français qui s'est tenu à Bruxelles les 24 et 25 novembre 1997, les membres des Conseils de la langue française de la Communauté française de Belgique, de France et du Québec et ceux de la Délégation à la langue française de Suisse romande ont convenu ce qui suit :

Considérant qu'une politique démocratique de la langue

- doit donner au citoyen une maîtrise de sa langue telle qu'il puisse apporter, dans son domaine, une pleine contribution au fonctionnement de la société ;
- doit assurer de bonnes relations entre l'Etat et le citoyen et entre citoyens, rendant les textes techniques efficaces et accessibles ;
- doit renforcer l'unité de la langue française dans le respect des spécificités des pays où elle est langue officielle ;

Considérant que le monde de l'entreprise et celui de l'éducation n'ont pas, à ce jour, été suffisamment sensibilisés aux enjeux de la communication technique tels qu'ils ont été définis sous le point 1. ;

Considérant qu'une formation adéquate en la matière contribue efficacement à l'insertion socioprofessionnelle des individus ainsi qu'au bon fonctionnement des entreprises ;

Considérant que le manque de maîtrise de la langue et de la communication techniques est un facteur d'exclusion professionnelle et, par conséquent, d'exclusion sociale ;

Considérant que des documents techniques bien rédigés sont plus facilement traduits et diffusés ;

Considérant que l'amélioration de la communication technique francophone fait partie intégrante d'une politique de promotion de la langue française et du plurilinguisme sur la scène internationale.

Les Conseils et la Délégation

- attirent l'attention de leurs gouvernements respectifs sur les enjeux de la rédaction et de la communication techniques, sur les plans économique, social et francophone ;
- demandent à leurs gouvernements de sensibiliser tous les citoyens à ces enjeux.

Tout particulièrement, ils formulent les recommandations qui suivent, et qui sont relatives, 1°) à la formation en général, 2°) à la formation et à la pratique professionnelles, 3°) à la recherche et au développement.

2.1 Dans le domaine de la formation en général

- Ils demandent à leurs ministres de l'Education de porter une attention particulière à l'acquisition et à la rédaction et à la communication techniques, dans le cadre de la formation générale, technique ou professionnelle, et à quelque niveau que ce soit.
- Ils demandent à leurs ministres de l'Education de décloisonner les disciplines enseignées, de façon à élaborer une culture où la communication technique ait sa place.

2.2. Dans le domaine de la formation et de la pratique professionnelles

- Ils demandent à leurs ministres de l'Éducation de créer des formations spécialisées en communication technique.
- Ils demandent à leurs ministres de l'Enseignement supérieur de mettre sur pied une formation spécifique pour les formateurs à la communication technique.
- Ils demandent à leurs ministres responsables de la formation de la main d'œuvre que la formation à la rédaction et à la communication soit considérée comme un aspect important de toute formation professionnelle.
- Ils demandent que les entreprises soient sensibilisées aux implications de la communication technique en termes de productivité, et qu'elles prennent dès lors en charge une partie des coûts de la formation dans ce domaine.
- Ils souhaitent que les entreprises et les syndicats considèrent la maîtrise de la rédaction et de la communication techniques comme une qualification professionnelle, au même titre que la maîtrise des outils informatiques par exemple, et la valorisent en conséquence.
- Ils encouragent à la définition de critères de qualité de la communication technique dans le monde de l'entreprise.

2.3 Dans le domaine de la recherche et du développement

- Ils incitent leurs gouvernements respectifs à encourager les recherches portant sur les compétences générales en matière d'écriture.
- Ils les incitent à promouvoir les recherches dans le domaine des besoins et des compétences en matière de langues de spécialité et de communication technique. Ces recherches devraient permettre la comparaison entre pays, notamment dans le cadre francophone.
- Ils demandent à leurs gouvernements de mettre en place ou de renforcer des programmes de développement d'outils informatiques d'aide à la rédaction. Ils demandent que ces programmes fassent l'objet de coopérations entre pays francophones.
- Plus particulièrement, ils demandent que des efforts conjoints soient consentis pour développer des méthodes et des outils d'aide à la rédaction en français « rationalisé » ou « contrôlé » ainsi que pour constituer les ressources linguistiques nécessaires (corpus, lexiques, etc.).